

Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

RAPPORT d'activité 2015



**SAUVONS
L'EAU!**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Au 27 mai 2016)

Président : Michel Delpuech

1^{er} Vice-Président : Pascal Bonnetain

2^e Vice-Président : Jean-Marc Fragnoud

Collectivités territoriales :

Joël Abbey, Pascal Bonnetain, Jean-Marc Bluy, Frédérique Colas, Dominique Després, Gilles D'Ettore, Pierre Hérisson, Isabelle Maistre, Hervé Paul, Antoine Orsini, Didier Réault, René Revol.

Etat et ses établissements publics :

la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Auvergne-Rhône-Alpes,

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur,

la commissaire à l'aménagement des Alpes,

le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes,

le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes,

le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes,

le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

le directeur interrégional de la Mer Méditerranée,

le directeur général des voies navigables de France,

le directeur de l'agence des aires marines protégées,

la directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes,

le préfet de Corse.

Usagers, organisations professionnelles et personnes qualifiées :

Gérard Clémencin, Dominique Destainville,

Loïc Fauchon, Jean-Marc Fragnoud, Myrose Grand,

Patrick Jeambar, François Lavrut, Daniel Pépin,

Jean-Michel Palazzi, Jean Raymond, Claude Roustan, Denis Vaubourg.

Représentants du personnel de l'agence :

Sylvain Irrmann (titulaire), Patrick Saint-Léger (suppléant).

Édité en juin 2016

par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Photo en couverture : Grèbe huppé sur le lac d'Aiguebelette © P. Béranger - hymne sauvage

ÉDITO

p.3

2015, EN CHIFFRES

p.4

LES AIDES

p.6

FUITES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE :

accélération des travaux sur les canalisations

p.8

AVEC LA GEMAPI, une nouvelle gestion des rivières mobilise

les collectivités

p.10

LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES :

le retour des projets agricoles

p.12

ASSAINISSEMENT : les collectivités investissent

pour maîtriser les pollutions par temps de pluie

p.14

SUBSTANCES DANGEREUSES : coup de frein

sur les opérations d'envergure

p.16

COUP D'ENVOI DU 2^E PLAN RHÔNE

pour le bon état de l'axe Rhône-Saône

p.18

EN CORSE, hausse du soutien aux communes rurales en 2015

p.20

LES REDEVANCES

p.22

UNE JUSTICE FISCALE étroitement contrôlée

p.23

LA GOUVERNANCE LOCALE

p.25

LE SAGE : la gestion concertée par bassin versant

p.26

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

p.28

LE MOUVEMENT DES COLLECTIVITÉS

pour la solidarité internationale se confirme

p.29

LA CONNAISSANCE

p.31

L'ÉTAT DES EAUX s'améliore

p.32

LES ÉQUIPES DE L'AGENCE

p.34

MAÎTRISER L'ADAPTATION au changement

p.35

ÉDITO



Michel Delpuech,
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordinateur du bassin Rhône-Méditerranée, président du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Institution majeure du paysage administratif, l'agence Rhône Méditerranée Corse est un opérateur incontournable pour faire face aux perspectives de changement climatique et réussir la transition environnementale des territoires. 2015 a ainsi vu l'adoption des SDAGE 2016-2021 pour les bassins Rhône Méditerranée et Corse, qui intègrent pour la première fois une orientation transversale consacrée à l'adaptation au changement climatique. Et les territoires sont également plus que jamais en marche : les opérations d'économies d'eau se sont encore multipliées en 2015 pour atteindre 46 Mm³, venant principalement des collectivités qui agissent de manière active pour résorber les fuites de leurs réseaux d'eau potable.

Cette action de l'agence avec, par et pour les territoires s'est également concrétisée dans la signature du plan Rhône 2015-2020. Ce projet partenarial pour le développement durable de la Vallée du Rhône et de la Saône s'appuie notamment sur l'expertise et les moyens de l'agence pour permettre la restauration de la qualité environnementale du Rhône.

Économiser l'eau, retrouver des eaux en meilleure santé sont des actions concrètes qui contribuent à inscrire les territoires urbains et ruraux dans une trajectoire de développement durable. Ce sont les mesures prioritaires que l'État confie à l'Agence de l'eau. Ses équipes expertes s'emploient quotidiennement à les remplir pour le bien de tous. Je salue leur professionnalisme et leur efficacité.



Laurent Roy,
directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, 52 % des rivières sont désormais en bon ou très bon état. Pour la Corse, ce chiffre grimpe à 86 %. L'état des eaux s'améliore, c'est une réalité, du fait en particulier du traitement des pollutions ponctuelles. Nous devons cependant aller plus loin. D'ici 2021, le SDAGE fixe un objectif de bon état pour 66 % des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée. Pour l'atteindre, il faut agir sur 3 priorités : diminuer les prélèvements, réparer les dégradations physiques des rivières et réduire la pollution de l'eau par les pollutions diffuses, en particulier les pesticides. L'agence de l'eau déploie une panoplie de moyens en ce sens avec des appels à projets et des taux d'aides rehaussés en 2015, jusqu'à 80 % pour économiser l'eau, réutiliser les eaux usées, ou pour les actions conciliant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. A cet égard, 2015 a été une année record pour les économies d'eau et la réduction des prélèvements, mais aussi pour la renaturation des rivières. Les collectivités se mobilisent de plus en plus pour la nouvelle approche de gestion des rivières « Gemapi⁽¹⁾ » qui vise aussi à réduire le risque d'inondation.

Toute cette mobilisation trace la voie pour retrouver des eaux en meilleure santé. Les moyens financiers sont là et les équipes de l'agence de l'eau, spécialistes de ces enjeux, sont vos partenaires de proximité pour rendre vos projets possibles.

(1) La Gestion des eaux et des milieux aquatiques et prévention des inondations entrera officiellement en 2018 dans le champ des compétences obligatoires des intercommunalités.

2015, EN CHIFFRES



c'est le volume d'eau économisé en 2015 sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, soit la consommation d'une ville de 700 000 habitants.



87 km

c'est le linéaire de cours d'eau restaurés en 2015. C'est 2 fois plus qu'en 2014.



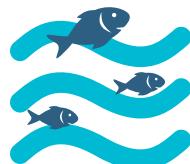
1 FRANÇAIS SUR 2

estime que la préservation des milieux aquatiques est l'enjeu le plus important dans le domaine de l'eau, notamment par rapport au rôle qu'ils jouent afin de minimiser l'impact du changement climatique.

Source : 3^e édition du baromètre d'opinion sur l'eau du Ministère de l'environnement, des agences de l'eau et de l'Onema - novembre 2015.

52 %

c'est le pourcentage de rivières en bon ou très bon état sur le bassin Rhône-Méditerranée. Pour la Corse, ce chiffre grimpe à 86 %.



80 %

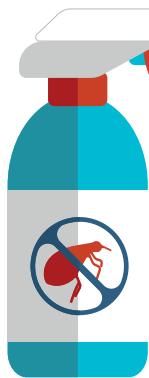
C'EST LE NOUVEAU TAUX D'AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LES PROJETS D'ÉCONOMIES D'EAU, DE GESTION DES RIVIÈRES ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) ET POUR LES OPÉRATIONS DE RÉUTILISATION DES EAUX USÉES.

(vote du conseil d'administration du 25 juin 2015)



52

c'est le nombre de rivières qui ont obtenu en 2015 le label « Rivière en bon état » décerné par l'agence de l'eau.



185

NOUVELLES COMMUNES

ont été aidées en 2015 pour des démarches « zéro pesticide », ce qui porte à 950 le nombre de villes et villages engagés dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

2018

c'est l'échéance fixée par la loi NOTRe

pour le transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations » aux EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre.



2 410*

c'est le nombre d'abonnés au compte twitter de l'agence de l'eau.



20 766*

c'est le nombre de vues sur Youtube du film d'animation « **Une nouvelle gestion des rivières arrive à l'heure de la Gemapi** » produit par l'agence de l'eau en mai 2015.



*Au 20 mai 2016

LES AIDES



Bergeronnette des ruisseaux (Le ruisseau du Nant, Chartreuse)



Le Séran dans l'Ain

2014, et les obstacles barrant les cours de l'eau tombent pour laisser circuler poissons et sédiments. Le nouveau modèle de la gestion des rivières alliant la restauration du bon fonctionnement écologique et la prévention des inondations (Gemapi) fait sens. L'agence accompagne fortement les collectivités. En 2015, elle a augmenté son taux d'aide à 80 % pour les travaux de restauration des rivières et de continuité écologique et a lancé un appel à projets Gemapi.

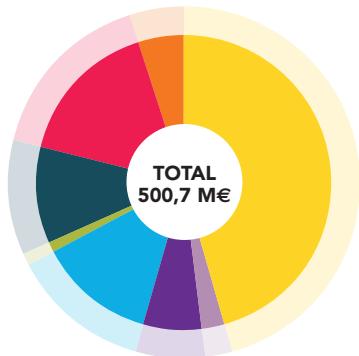
2015 voit aussi la reprise des opérations de réduction des pollutions agricoles grâce à la stabilisation du nouveau dispositif d'attribution des aides, avec une tendance croissante pour les conversions au bio.

En revanche, les opérations dans le domaine de l'assainissement marquent le pas. Pour redonner du souffle à cette politique, l'agence inscrit la désimperméabilisation des sols dans ses aides classiques. C'est une solution d'avenir pour gérer les eaux pluviales et aider à la recharge des nappes ; elle fait aussi à ce titre partie des mesures phares d'adaptation au changement climatique.

Côté industriel, les investissements sur des projets d'envergure pour réduire les rejets de toxiques montrent un ralentissement ; la dynamique des opérations collectives en revanche ne faiblit pas.

Pour la 3^e année consécutive, la chasse au gaspillage d'eau bat des records. Sous l'effet de l'appel à projets de l'agence, les collectivités ont investi plus qu'habituellement pour réparer les réseaux d'eau fuyards. Plus que jamais aussi, elles ont engagé des travaux pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel : 2 fois plus de kilomètres de berges ont été restaurés, comparé à

Répartition des aides sur l'année 2015⁽¹⁾



227,7 M€

Pollution domestique
(assainissement + primes)

81,2 M€

Gestion quantitative de la ressource
- Economies d'eau

64,8 M€

Milieux aquatiques

52,6 M€

Eau potable (Unité de production
d'eau potable, solidarité rurale)

32,7 M€

Pollutions diffuses -
protection des captages d'eau

24,4 M€

Dépenses de soutien (études,
connaissance environnementale,
actions internationales,
communication, éducation à
l'environnement)

12,4 M€

Pollution industrielle

4,9 M€

Animation et gestion locale

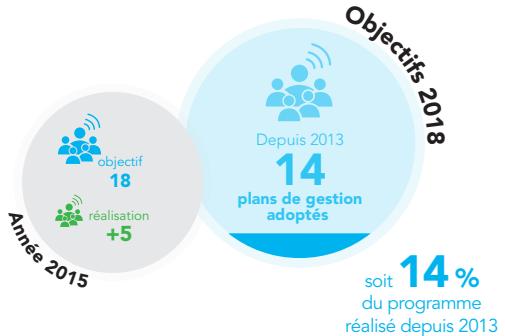
FUITES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE :

accélération des travaux sur les canalisations

Économiser 20 Mm³ d'eau par an, dont au moins la moitié sur les zones prioritaires du SDAGE



Mettre en place des plans de gestion de la ressource sur les 71 bassins prioritaires du SDAGE



La dynamique de la chasse au gaspi va bon train. Avec près de 150 Mm³ économisés depuis 2013, l'objectif du 10^e programme fixé à 120 Mm³ économisés d'ici 2018 est déjà largement dépassé en 3 années seulement.

En 2015, sous l'effet de l'appel à projets « économies d'eau » lancé par l'agence, les collectivités ont investi plus que les années précédentes pour réparer les réseaux d'eau potable fuyards (27,5 Mm³ soit 60 % des économies d'eau réalisées en 2015).



Plein succès de l'appel à projets « Economies d'eau »

600 dossiers ont été reçus par l'agence dans le cadre de son appel à projets sur les économies d'eau. L'ensemble des opérations permet de dégager des économies d'eau de plus de 21 Mm³ par an dont 9 en territoires non prioritaires et 12 en territoires prioritaires. Pour moitié, il s'agit de travaux de réparation de fuites sur le réseau d'eau potable et 20 % concernent des opérations de sectorisation et de télégestion.

POINT DE VUE



Anne-Claire Vial,
présidente de la
Chambre d'agriculture
de la Drôme, membre du
comité de bassin Rhône-
Méditerranée

Anne-Claire Vial

*Nous devons gérer l'eau
sans pénaliser l'activité
agricole*

Le bassin versant de la Drôme, qui a fait l'objet d'un Sage dès 1997 et dont les usages sont essentiellement tournés vers l'eau potable et l'agriculture, est identifié comme déficitaire en eau depuis longtemps. En 2014, un plan de gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE) a été validé. Il poursuit l'objectif de remplacer des prélèvements dans la Drôme par des prélèvements dans d'autres ressources moins impactantes. Le premier projet, sur le secteur du syndicat Allex-Montoison, va permettre de puiser 1,5 million de m³ par an dans le Rhône grâce à un maillage de réseaux. La mise en route est prévue en 2018. D'autres projets sont envisagés pour les syndicats de Crest Nord et Crest Sud. L'ensemble représente un coût de 8 M€, financé à hauteur de 75 % par l'agence de l'eau, qui joue un rôle indispensable, à la fois d'animateur, d'accompagnant et de financeur.

Volumes prélevables : les 70 études bientôt achevées

Fin 2015, les 70 études sur les volumes prélevables, menées sur les bassins en déséquilibre quantitatif, sont presque toutes achevées. L'étape suivante d'élaboration de plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) s'engage : 35 sont en cours de concertation et 14 ont été approuvés. Cette étape de concertation peut être longue à mener, en particulier sur les territoires non couverts par une structure locale de gestion : seuls 5 nouveaux plans de gestion ont été adoptés en 2015.

Chiffres

45,9 Mm³

économisés en 2015,
l'équivalent de la consommation d'une
ville de 700 000 habitants. *L'objectif de
20 Mm³/an économisés est à nouveau
largement dépassé pour la 3^e année
consécutive.*

60 %

des volumes économisés (27,5 Mm³) sont
dus aux travaux sur les canalisations d'eau
potable pour résorber les fuites.

*23 % proviennent du secteur
agricole* avec 10,6 Mm³ économisés, un
volume en retrait comparé à 2014, compte
tenu de la finalisation tardive en fin d'année
des programmes de développement ruraux
régionaux.

81,2 M€

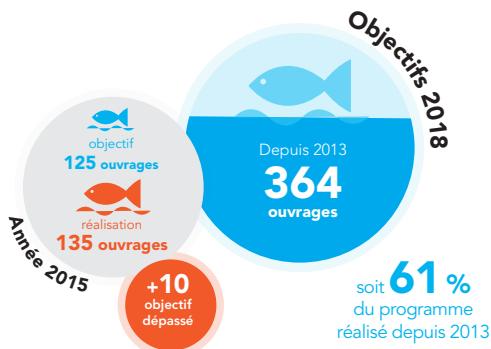
d'aides ont été
accordés en 2015
par l'agence *pour des*
opérations de gestion quantitative de la
ressource, dont 61 M€ pour des opérations
d'économie d'eau.

6

Organismes
Uniques de Gestion
Collective de
l'irrigation (OUGC) ont
bénéficié des aides de l'agence en 2015.

AVEC LA GEMAPI, une nouvelle gestion des rivières mobilise les collectivités

Rendre franchissables 600 ouvrages construits en travers des cours d'eau



Engager la restauration morphologique sur 100 km de cours d'eau



La gestion des rivières est en pleine mutation. La double approche « milieux aquatiques » et « inondations » en devient son modèle de référence. L'agence de l'eau en fait une priorité parce que la dégradation du lit des cours d'eau est la 2^e cause de leur déclassement après les pesticides et que nos territoires sont fréquemment affectés par de graves inondations. Il s'agit de s'appuyer sur le fonctionnement naturel de nos rivières pour mieux maîtriser les inondations. Les actions à privilégier sont : reculer ou supprimer les digues, recréer des champs d'expansion de crues, laisser circuler les sédiments, reméandrer le lit, reconnecter la rivière avec ses zones humides... C'est le sens donné par la nouvelle compétence Gemapi qui sera confiée aux collectivités à compter de 2018. Certains territoires sont déjà à l'œuvre.

Les travaux de renaturation des rivières décollent

En 2015, 87 km de berges ont retrouvé leur forme naturelle, c'est 2 fois plus qu'en 2014 grâce à de gros chantiers : des lâchers d'eau pour diversifier les habitats du lit de la Durance sur 40 km par EDF, des travaux de restauration de 7 ruisseaux de la Clave en Franche-Comté par l'Office national des forêts sur plus de 16 km, et la renaturation de ruisseaux sur 7 km en zones humides par le parc naturel régional du Haut-Jura.

Lancement d'un appel à projets « Gemapi »



Doté de 25 millions d'euros, cet appel à projets, ouvert d'octobre 2015 à mars 2016, cible les actions qui conjuguent la restauration des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations. Les projets retenus pourront bénéficier d'un taux d'aide maximal de 80 % (contre 50 % habituellement).



Afin d'accompagner les collectivités sur la GEMAPI, l'agence a déployé plusieurs outils : lancement d'un appel à projets GEMAPI, organisation de journées techniques réunissant plus de 700 participants et production d'un film pédagogique.



Vincent Morisse,
maire de Sainte-
Maxime et président
de la Communauté de
communes du Golfe de
Saint-Tropez

Multiplication des chantiers pour rétablir la continuité écologique

Cette récente mobilisation en faveur de la continuité écologique est à mettre au compte du nouveau classement des cours d'eau qui vise à rendre franchissables par les poissons et les sédiments les ouvrages en liste 2, avant 2018. Les collectivités (Syndicats du Breuchin, de la Bléone, du Lez, des rivières du Beaujolais, plusieurs communes) ont pris la maîtrise d'ouvrage de plus de 60 % des dossiers. Les hydroélectriciens représentent 1/4 des autres porteurs de projets. Après les études, l'heure est aujourd'hui aux travaux : ils représentent 83 % du montant des aides dédiées à la continuité. Il est essentiel de trouver au cas par cas la solution la plus adaptée, donnant large concertation. Plus de la moitié des interventions sont des équipements de type passes à poissons. L'effacement et l'arasement constituent aujourd'hui 35 % des interventions contre 13 % dans les 7^e, 8^e et 9^e programmes de l'agence.



Depuis 2013, début du programme « Sauvons l'eau », 8785 ha de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'agence pour des actions de restauration, entretien ou acquisition. En 2015, avec 2888 ha de zones humides concernées, l'objectif annuel est largement dépassé notamment grâce à l'acquisition par le conservatoire du littoral de 650 ha sur le Domaine de Canavérier en Petite Camargue gardoise.

Chiffres

64,8 M€

d'aides ont été accordés par l'agence pour des opérations de restauration des milieux, dont 24 M€ (37 %) pour le rétablissement de la continuité et 12 M€ (20 %) pour la renaturation des rivières.

135 obstacles

barrant un cours d'eau deviennent franchissables, dont près de la moitié sont en liste 2⁽¹⁾.

12,5 M€

d'aides ont permis de restaurer 2888 ha de zones humides (dont 1114 ha achetés). C'est près de 2,5 fois plus qu'en 2013.

(1) La liste 2 concerne les cours d'eau qui méritent que la continuité soit restaurée avant 2018.

Vincent Morisse

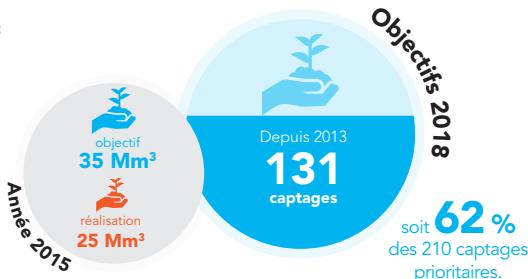
Une gestion intégrée permet d'être plus efficace

Dès 2009, à la suite d'inondations importantes qui ont affecté notre territoire, nous nous sommes emparés de cette problématique, en anticipant sur la loi Gemapi. Aujourd'hui, notre EPCI n'a plus qu'à prendre en charge les interventions nécessaires sur les digues. Il nous faut aussi beaucoup communiquer sur ce risque inondation, en l'articulant avec la nécessité de gérer les milieux naturels. Ce qui est complexe, du fait de la demande instinctive de protection de la population. Notre communauté de communes a un partenariat étroit avec l'agence de

l'eau, au sein de deux contrats. Le premier est un Plan d'action et de prévention des inondations (Papi) du Préconil. Quant à l'autre, c'est le contrat de rivière de la Giscle. Il a été élargi, lors de son renouvellement, en juin 2015, au bassin versant et à tous les cours d'eau débouchant dans le golfe de Saint-Tropez. Les thématiques sont, elles aussi, diversifiées : une gestion intégrée permet d'être plus efficace. Tout est étroitement lié : gestion des milieux, de la ressource, des crues...

LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES : le retour des projets agricoles

Engager les plans d'action de restauration sur 210 captages d'eau potable prioritaires du SDAGE touchés par les pollutions diffuses



En 2015, les projets agricoles pour réduire les pollutions ont redémarré en fin d'année avec la stabilisation du nouveau dispositif d'attribution des aides dans le cadre des Plans de Développement Rural Régionaux. On attend une reprise encore plus soutenue pour 2016.

Protection des captages prioritaires : une dynamique installée

Le rythme des délimitations des aires d'alimentation des captages est resté soutenu : 21 aires supplémentaires ont été délimitées, ce qui représente 81 % des 210 captages prioritaires du SDAGE. En revanche, l'engagement de plans d'action a pâti de l'aboutissement tardif des négociations de l'encadrement agricole. Le manque de lisibilité dans le financement des actions a freiné les agriculteurs comme les collectivités. En 2015, l'agence a lancé plusieurs chantiers afin d'optimiser les plans d'actions pour les captages : étude de pérennité des actions, réflexion sur l'efficacité des plans d'actions.

Envolée de l'agriculture bio

Les aides au changement de pratiques (mesures agro-environnementales et climatiques et mesures pour la conversion à l'agriculture biologique) enregistrent une nette augmentation (12 M€ en 2015, contre 400 000 € en 2014). Cette envolée est principalement liée aux nouvelles conversions en agriculture biologique, qui représentent les trois quart de l'enveloppe.

Un guide pour une protection pérenne des captages d'eau potable

L'agence a lancé une étude sur la question de la pérennité de la restauration de la qualité de l'eau des captages d'eau potable dégradés. A partir du croisement d'une centaine de retours d'expériences, un consensus se dégage : pour une démarche durable, la volonté politique de la collectivité est essentielle et l'échelle de l'intercommunalité est la plus adaptée. C'est l'acteur central légitime pour porter la démarche mais il est nécessaire qu'il associe très étroitement les agriculteurs et les partenaires concernés.

2^e enseignement : il est nécessaire de dépasser le seul angle technique du plan d'actions captage, de transformer l'obligation environnementale et sanitaire autour du captage en solutions créatrices de valeur économique et sociétale associées aux autres politiques du territoire. La démarche doit aussi permettre aux agriculteurs présents sur l'aire d'alimentation de captage de générer un revenu qui compense, voire surpasse, les efforts fournis. L'agriculture biologique ou l'œnotourisme en sont des exemples.



Retrouvez ce guide sur www.eaurmc.fr/captagesperrennes

POINT DE VUE



Sophie Pagès,
déléguée au Syndicat
mixte des nappes
Vistrenque et Costières,
élue de Le Cailar, adjointe
à l'agriculture et à
l'environnement



Accélération des démarches « zéro pesticide »

+ 30 % d'aides ont été accordées aux collectivités pour des démarches « Zéro pesticide » en 2015. C'est l'effet booster de l'augmentation du taux d'aides à 80 % dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte interdisant l'usage des pesticides dans les espaces verts publics dès 2017. Après la réalisation des diagnostics et des plans de gestion, les investissements pour les changements de pratiques représentent la part la plus importante des aides. En 2015, 185 nouvelles communes ont été aidées (2,7 M€ d'aides aux collectivités sur 3,6 M€ dédiés aux démarches zéro pesticide en zones non agricoles) ; on compte désormais près de 950 villes et villages engagés dans la démarche « zéro pesticide » sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, dont 38 communes labellisées « Terre saine »⁽¹⁾.

Chiffres

14,2 M€

ont été accordés en 2015 pour protéger les captages d'eau potable (financements de mesures agro-environnementales, d'investissements agricoles, de démarches zéro pesticide en zones non agricoles, d'acquisitions foncières, d'études DUP, de postes pour l'animation...).

16,9 M€

d'aides attribués auprès des agriculteurs en 2015, contre 2,7 M€ en 2014.

+50 % d'aides

destinées à la création d'aires de lavage des pulvérisateurs de pesticides et à l'achat de matériel alternatif à l'usage des pesticides en 2015, soit 5 M€.

Sophie Pagès

Mobilisation générale pour la qualité de l'eau

La problématique de la pollution aux nitrates de la nappe de Vistrenque, sur la commune de Le Cailar, est identifiée depuis plusieurs années. Grâce au travail du syndicat via une animatrice rétribuée par 6 collectivités et l'agence de l'eau, certains agriculteurs ont modifié leurs pratiques (passage en bio ou diminution de la culture hors sol) mais la reconversion est longue et complexe. Début 2015, une unité de dénitrification, financée à plus de 60 % par l'agence de l'eau, a été mise en service afin de répondre à une urgence puisque l'eau n'était plus conforme aux normes de potabilité. Grâce à un système de résines échangeuses d'ions,

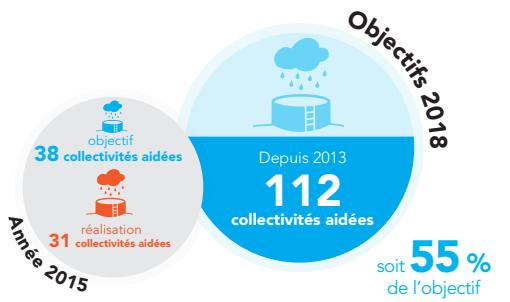
l'eau est aujourd'hui descendue au-dessous de 30 mg/l de nitrates. L'objectif sur le long terme est de reconquérir la qualité de la nappe afin de ne plus avoir recours au traitement des nitrates. C'est tout l'enjeu de la mise en œuvre actuelle du plan d'actions.

L'agence de l'eau nous aide sur un 3^e volet : l'acquisition foncière. Deux parcelles ont déjà été acquises. L'une sera prochainement plantée de haies permettant d'absorber les nitrates ; les deux font l'objet de baux environnementaux avec des agriculteurs pour développer d'autres formes de cultures.

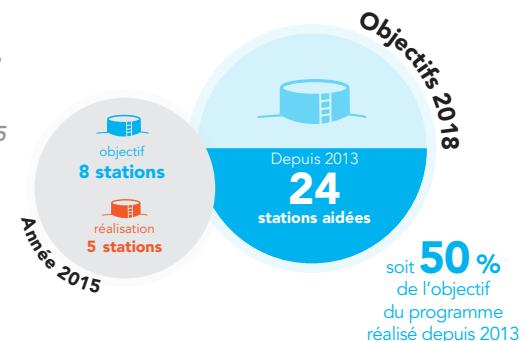
(1) Le label « Terre saine » est attribué par le ministère de l'Environnement aux communes qui ont totalement supprimé les pesticides et qui ont participé à cet appel à projets national.

ASSAINISSEMENT : les collectivités investissent pour maîtriser les pollutions par temps de pluie

Améliorer le fonctionnement par temps de pluie de 200 systèmes d'assainissement (collectivités ciblées)



Mettre aux normes 100 % des stations d'épuration échéance 2005 (capacité $\geq 2\,000$ équivalent-habitants) de la Directive ERU (Eaux résiduaires urbaines)



L'agence de l'eau fait de la maîtrise des eaux de pluie une priorité de l'assainissement. C'est un enjeu fort d'adaptation au dérèglement climatique. L'objectif est d'éviter en cas de fortes pluies les débordements des réseaux qui polluent les milieux sensibles et menacent la baignade et la conchyliculture. En 2015, cette politique a représenté la moitié des aides sur les réseaux d'assainissement. Depuis octobre, les aides aux travaux de désimperméabilisation font partie du programme. Ces solutions offrent plusieurs avantages : lorsqu'il pleut, l'eau n'est pas collectée. Au contraire, les fossés, les noues laissent l'eau s'infiltrer là où elle tombe, ce qui recharge les nappes. Et en été, lors des fortes chaleurs, ce verdissement de la ville évite l'effet îlot de chaleur du « tout bitume ».

Stations d'épuration : la mise aux normes des petites stations se poursuit

En 2015 à nouveau, la plus grande part des aides pour la mise en conformité a bénéficié aux petites stations d'épuration de

moins de 2000 équivalent-habitants (10,5 M€ des 16,7 M€ versés). 37 collectivités ont ainsi été aidées. En revanche, la mise en conformité des plus grandes stations marque le pas : seules 5 des 8 ciblées sont passées aux normes (Le Luc (83), Virieu (38), St Jean d'Aulps (74), Viuz-en-Sallaz (74) et St Privat (07)). Il reste encore 28 stations de plus de 2000 équivalent-habitants à mettre en conformité.



Après le succès des 2 appels à projets de 2013 et 2014 sur la désimperméabilisation des sols, en 2015 l'agence a choisi d'inscrire cette solution dans le mécanisme classique de ses aides.

La solidarité rurale en forte augmentation

Les aides au titre du dispositif de la solidarité urbain-rural ont atteint 57,4 M€ en 2015. La hausse porte sur l'alimentation en eau potable avec 38 M€ d'aides accordés (11 M€ de plus qu'en 2014), effet positif de l'appel à projets économies d'eau dans les territoires très ruraux. L'agence aide aussi les départements pour l'assistance technique : 5,8 M€ ont été versés en 2015 (dont 3,4 M€ pour l'assainissement). Au global, l'agence a investi 96 M€ pour les territoires ruraux.

Primes pour épuration : l'incitativité renforcée paie

104 M€ de primes de bonne performance ont été attribués en 2015. De plus en plus modulées en fonction des performances de l'épuration et de la gestion durable des services, ces primes réduisent le nombre de stations non-conformes pour leurs performances, tombé de 591 en 2013 à 490 en 2015. L'équipement en dispositif d'autosurveillance des réseaux de collecte concerne désormais 89 % des réseaux de plus de 10 000 EH (équivalent-habitants) équipés fin 2014 (contre 46 % fin 2012).

En 2015, les primes de performance épuratoire ont évolué : l'incitativité est désormais renforcée pour les petites stations de moins de 2000 EH ; le contrôle des assiettes de pollution des grosses stations (de plus de 2000 EH) s'appuie sur un calcul au plus proche de la pollution effectivement traitée ; et un volet « gestion durable des services » est intégré. 3,6 M€ ont été attribués pour inciter les collectivités à utiliser et remplir l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement SISPEA, outil de pilotage, de suivi et de comparaison des services. Résultat : 150 % de remplissage supplémentaire de SISPEA entre juin et octobre 2015.



Jean Pascal,
président du syndicat
des eaux du bassin de
l'Ardèche

Jean Pascal

Une nouvelle station d'épuration pour Saint-Privat

Nous avons démarré en 2015 la construction de la nouvelle station d'épuration de Saint-Privat qui sera opérationnelle à l'automne. Ce nouvel équipement regroupe les eaux usées de trois stations dont les performances n'étaient plus satisfaisantes. Nous gagnons en efficience puisque nous allons traiter les effluents de cinq communes. Nous allons aussi progresser en qualité de traitement puisque la nouvelle station éliminera l'azote et le phosphore avant de rejeter les eaux dans l'Ardèche. Sur un investissement de 10,3 millions d'euros, nous avons obtenu 40 % de l'agence de l'eau et du département.

Chiffres

122 M€

d'aides versés aux collectivités pour l'assainissement en 2015 : 54 M€ pour les stations d'épuration et 68 M€ pour les réseaux d'assainissement. Des montants en baisse comparé à 2014 (172 M€), année exceptionnelle du fait de l'appel à projets « réduire la pollution pluviale » qui avait mobilisé 20 millions d'euros sur des opérations de désimperméabilisation.

5 M€ d'aides

versés pour des études de structuration et de planification des services publics d'eau et d'assainissement.

5 146

réhabilitations de dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) financées en 2015 (16 M€ d'aides) en forte hausse comparé à 2014 (+ 51 %). Toutes les régions sont en progression, notamment Bourgogne et Franche-Comté qui doublent le nombre d'installations réhabilitées par rapport à l'an dernier.

SUBSTANCES DANGEREUSES :

coup de frein sur les opérations d'envergure

Réduire les flux de toxiques de 75 établissements industriels



Réduire les flux de toxiques grâce à 45 opérations collectives



La réduction des rejets de toxiques reste la priorité : en 2015, elle représente les trois-quarts des montants d'aides de l'agence aux industriels. Mais les opérations d'envergure ont marqué le pas, comparé à la forte dynamique des années précédentes.

Seules 5 opérations concernant les cibles prioritaires ont vu le jour en 2015. L'usine TREDI à Saint Vulbas (01) a installé un filtre-presse ; Stepan Europe SA (38) a investi dans un déshuileur à bandes ; les eaux de refroidissement du four de l'usine SGL CARBON de Chedde (74) tournent désormais en circuit fermé ; Seremi enrobage moulage (38) a investi dans des machines à injecter le polyuréthane pour supprimer le chlorure de méthylène et l'industriel MSSA (73) a installé un traitement de ses effluents.

Sur les sites visés par la campagne de recherche des substances dangereuses pour l'environnement (RSDE), 76 kg de substances dangereuses, principalement des métaux, ne seront ainsi plus rejetés dans les rivières ou dans les réseaux d'assainissement. Les travaux sur ces sites représentent une réduction moyenne de 55 % des substances visées avant travaux.



L'agence aide en parallèle des projets de moindre envergure, pour une réduction estimée à 1,3 tonne de substances émises en moins. C'est en particulier le cas de la suppression dans 67 pressings du procédé perchloréthylène, ce qui diminue le rejet de cette substance dans les réseaux urbains et les filières déchets.

Opérations collectives : dynamique soutenue et orientée contre les pollutions par les toxiques

6 nouvelles démarches collectives ont été lancées en 2015 portant à 41 le nombre d'opérations contractualisées depuis le début du 10^e programme « Sauvons l'eau ». Les trois-quarts des investissements sont consacrés à la réduction de la pollution par les toxiques.



Frédéric Pierron,
ingénieur Hygiène
sécurité environnement
(HSE) de Vetoquinol, à
Lure (Haute-Saône)

Frédéric Pierron

L'ozone pour traiter les médicaments

Depuis janvier 2015, nous avons équipé notre station d'épuration d'un dispositif à l'ozone. En conséquence, nous obtenons désormais un abattement de 99 % de pollution par les médicaments dans nos eaux de nettoyage, avant de les rejeter dans la Reigne. C'est supérieur aux 95 % qu'on espérait. De plus, nous devançons l'obligation de traiter ce type de substances. Nous utilisons quelque 400 matières premières différentes et nous produisons davantage à un rythme de sept à huit lots par jour. Après chaque lot, nous devons laver les machines à l'eau potable additionnée d'un détergent, puis les rincer avec une eau hautement purifiée. Même avec un bon traitement classique, il y a souvent des molécules antibiotiques ou d'hormones qui résistent. Nous sommes donc allés loin dans notre recherche d'un procédé capable d'éliminer les traces de médicaments. L'équipement a coûté 615 000 euros, dont 60 % ont été pris en charge par l'agence de l'eau, avec un bonus de 10 %, au titre de l'innovation.

Chiffres

12,4 M€

d'aides ont été accordés à la lutte contre les pollutions industrielles en 2015 pour 346 opérations.

C'est un niveau en net retrait comparé aux 3 années précédentes (32 M€ d'aides en 2013 et 28 M€ en 2014) du fait de l'absence de projets majeurs. Les opérations supérieures à 500 k€ d'aide ne représentent que 12 % du total des aides, contre 50 % en 2014.

Environ la moitié des aides (6,5 M€) a été attribuée dans le cadre de 41 opérations collectives.



COUP D'ENVOI DU 2^E PLAN RHÔNE

pour le bon état de l'axe Rhône-Saône

Le Plan Rhône engage un nouveau cycle pour protéger les eaux de l'axe Rhône-Saône⁽¹⁾. L'ambition est forte : 100 % de l'axe Rhône-Saône en bon état d'ici 2027 et 60 % dès 2021, selon les objectifs du Sdage 2016-2021.

Les investissements sont orientés vers **la réduction des flux de toxiques** notamment des principaux contributeurs identifiés sur le Rhône et **la lutte contre les pollutions diffuses agricoles** sur la Saône. Autre axe de travail, **le rétablissement de la continuité piscicole** : 19 ouvrages sont concernés sur le Rhône et les confluences. L'aménagement de la passe à poissons de Rochemaure en 2015, suivi de ceux du Pouzin et de Sauveterre (fin des travaux mi-2016) permettra de réouvrir 187 km de linéaire aux poissons depuis la mer. **Plusieurs opérations de renaturation du Rhône et de la Saône sont engagées**. Elles visent à améliorer la qualité des eaux et à lutter contre les inondations. En 2015, les programmes sur Péage de Roussillon et Montélimar sont finalisés et des investissements pour redonner de la mobilité latérale au fleuve sont engagés sur les sites majeurs de Donzère-Mondragon et de Miribel Jonage ainsi que sur une vingtaine de secteurs.

Face aux dérèglements climatiques, **les zones humides deviennent un atout majeur pour renforcer la résilience des milieux aquatiques et préserver la ressource en eau**. L'objectif est de restaurer 400 ha, dont la moitié soutenue par l'Europe.

Globalement, sur les 125 M€ de projets prévus dans le cadre du contrat pour le volet « Qualité, Ressource et Biodiversité », l'engagement financier de l'agence est de 49 M€.



A Rochemaure, aménagement d'une passe à poissons et installation d'une petite centrale hydroélectrique, inaugurées en octobre.

En 2014, le débit réservé a été augmenté au barrage de Rochemaure, afin d'améliorer l'état des eaux sur les 13 km de Rhône naturel entre Rochemaure et Viviers. Pour préserver la capacité de production d'énergie renouvelable, la CNR a installé une petite centrale hydroélectrique (PCH), à laquelle est associé un dispositif de franchissement pour toutes les espèces de poissons, y compris migratrices, soutenu financièrement par l'Europe ainsi que par l'agence de l'eau et la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la passe à poissons. Avec la finalisation des passes à poissons sur les aménagements de Logis-Neuf et de Sauveterre en 2016, 187 km de fleuve sont ré-ouverts aux poissons.

(1) Signature en octobre 2015 du Contrat de Projets Inter-régional Etat-Régions (CPIER) 2015-2020 par l'Etat, l'agence de l'eau, les régions PACA, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Bourgogne et Franche-Comté, CNR et EDF.



L'état du Rhône s'est amélioré en 15 ans

En 2015, plus aucune masse d'eau n'est dans la pire classe de qualité alors que presque la moitié l'était avant les travaux. Le suivi scientifique des effets écologiques du programme de restauration lancé en 2000 sur le fleuve montre que l'état du Rhône s'est amélioré en 15 ans, grâce à la réduction des pollutions, à l'augmentation des débits minimaux dans les parties du fleuve court-circuitées par les aménagements et à la restauration des îônes.

La seconde édition de la conférence internationale ISRIVERS « Recherches et Actions au service des fleuves et grandes rivières » s'est tenue à Lyon en juin 2015. Cet événement permet de faire un état des connaissances et des retours d'expériences pour contribuer à une gestion durable des fleuves sur toutes les dimensions physiques, écologiques et humaines. Il constitue une « vitrine » pour tous les projets « connaissance pour l'action » financés par l'agence de l'eau dans le cadre du plan Rhône (16 millions sur 5 ans). L'édition 2015 a accueilli 450 personnes et donné un regard sur 70 fleuves de 25 pays différents.

POINT DE VUE

Elisabeth Ayrault

Préserver la biodiversité pour un fleuve et des territoires valorisés

Elisabeth Ayrault,
présidente directrice
générale de CNR

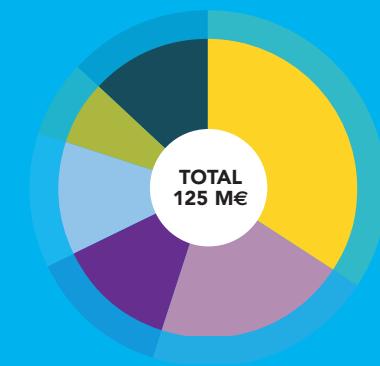


Pour que le Rhône soit porteur de développement économique, le partage des usages de l'eau doit rester équilibré. Nous veillons donc à préserver la richesse naturelle du fleuve en conciliant loisirs, transport fluvial et production d'électricité verte. C'est le cas à Rochemaure, en Ardèche, où nous avons inauguré en octobre 2015 notre petite centrale hydroélectrique équipée d'une passe à poissons, à l'occasion de la signature du nouveau Plan Rhône. Ce sont là deux réalisations importantes du précédent plan. D'une puissance installée de 6,5 mégawatts, cette petite centrale permet de produire l'équivalent de la consommation électrique de 22000 habitants, tandis que la passe à poissons favorise la migration de l'anguille et de l'aloé grâce à 51 bassins permettant de franchir plus de 10 mètres de chute. Avec l'agence de l'eau et d'autres partenaires, nous agissons pour l'émergence de véritables projets de territoire, créateurs de valeur et fers de lance de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Chiffres

125 M€

c'est le montant des projets pour le volet « Qualité, Ressource et Biodiversité » 2015-2020, dont 85 M€ pour la trame verte et bleue.



43 M€ > Restaurer le fonctionnement du Rhône et de la Saône

26 M€ > Restaurer la continuité écologique

16 M€ > Préserver et restaurer les zones humides

15 M€ > Réduire les flux de toxiques et de pesticides

9 M€ > Partager la ressource en eau et s'adapter au changement climatique

16 M€ > Connaître, évaluer, anticiper

L'Europe soutient le Plan Rhône

Le programme Opérationnel Pluri-régional 2014-2020 (POP), validé par la Commission européenne en décembre 2014, prévoit 6,5 M€ de FEDER pour augmenter les superficies de zones humides fonctionnelles sur l'axe (3,48 M€) et développer et partager les connaissances opérationnelles (2,9 M€).

EN CORSE, hausse du soutien aux communes rurales en 2015

Les collectivités corses ont répondu à l'appel à projets « économies d'eau » pour optimiser le rendement des réseaux de distribution d'eau potable. C'est le cas de Sartène, Corte ou encore du syndicat intercommunal de la Casinca à Moriani qui en réparant les réseaux économisera 220 000 m³ d'eau tous les ans au bénéfice des aquifères alluviaux des basses plaines littorales de Corse Fium'Alto, Petrignani, Golo. Des rivières soulagées par moins de prélèvement, c'est le cas aussi à Serra di Ferro sur l'aval du Taravo grâce à l'abandon de prises d'eau dans la rivière substituées par des prélèvements dans les ressources souterraines.

Les aides de l'agence ont aussi accompagné en 2015 la mise à niveau des stations de traitement d'eau potable, comme celle de Bonifato en Balagne, utilisée par l'office d'équipement hydraulique de la Corse pour compléter l'alimentation en eau de la micro-région.

La dynamique de protection des captages d'eau potable a été soutenue en 2015 avec des travaux de réhabilitation des captages et de matérialisation des périmètres de protection pour une cinquantaine d'ouvrages et la mise en œuvre de procédures réglementaires de protection de plus de 15 captages.

La lutte contre la pollution n'a pas faibli

Les aides de l'agence enregistrent même une hausse de 40 % par rapport à 2014, pour atteindre plus de 7 M€, complétées par un montant équivalent d'aides de l'ONEMA (6,7 M€) attribuées et gérées par l'agence dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements de l'État en Corse. Ces aides ont bénéficié notamment aux collectivités du Taravo, fleuve prioritaire au titre de la lutte contre les pollutions (Communauté de Communes de la Pieve d'Ornano pour les stations d'épuration de Sainte Marie Sicche et Azzilone Ampazza, ainsi que la commune de Casalabriva), et dans le Cap Corse (Commune de Luri et SIVU de Rogliano-Tomino).

La commune de Bonifacio a par ailleurs engagé un projet de réutilisation de ses eaux usées traitées pour irriguer le golf de Spérone.



Vallée de Solenzara



POINT DE VUE



Etienne Geronimi,
président du Syndicat
intercommunal à vocation
unique d'assainissement
de Rogliano Tomino

Etienne Geronimi

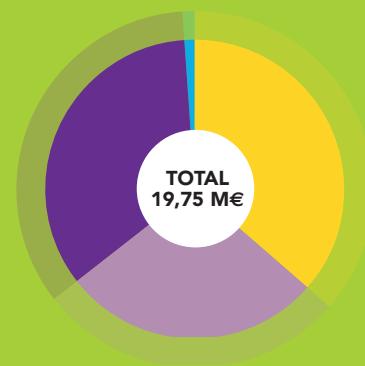
*Une station d'épuration
adaptée et conforme*

Nos deux communes de Tomino et Rogliano connaissent un problème de gestion des eaux usées domestiques en raison de stations d'épuration vétustes et sous-dimensionnées, notamment en période estivale. De plus, certains hameaux présentent un rejet dans le milieu, sans traitements. Suite à un accompagnement de l'agence de l'eau, nous avons choisi de construire une station d'épuration unique, d'une capacité de 4 300 équivalent-habitants. Composées de plusieurs étages, bassins et lits plantés de roseaux assurant le traitement, elle disposera d'une tranchée de débordement. Les travaux doivent démarrer fin 2016. L'agence de l'eau a été d'une aide précieuse sur l'information, le suivi technique et nous a permis de limiter le coût de l'opération. Sur un budget de plus de 3,6 M€, elle intervient à hauteur de 30 %. L'Etat apporte une aide de 33 %, la Région et le Conseil départemental apportent chacun 8,5 % du montant.

Chiffres

19,75 M€

c'est le montant de la répartition des aides attribuées par l'agence en 2015.



■ **36,4 %** > Lutte contre les pollutions

■ **28,3 %** > Eau potable

■ **34,3 %** > Gestion et protection de la ressource, restauration des milieux aquatiques

■ **1 %** > Connaissance, communication

En 2015, 12 M€ d'aides ont été apportés par l'agence de l'eau aux communes rurales de Corse, soit une augmentation de 40 % comparé à 2014.

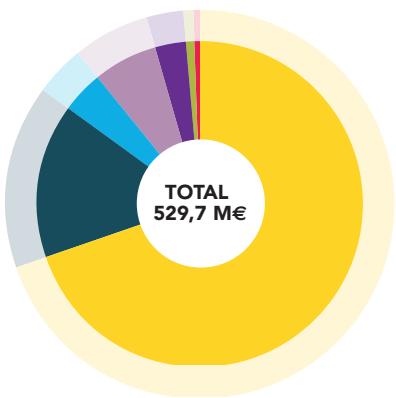
LES REDEVANCES



Le Rhône à Avignon (Vaucluse)

UNE JUSTICE FISCALE étroitement contrôlée

Recettes émises en 2015 (en M€)



- 369,5 M€**
Pollution et collecte domestiques
- 81,5 M€**
Prélèvement eau potable
- 21,8 M€**
Pollution et collecte non domestiques
- 34,7 M€**
Prélèvement Industriels
- 16 M€**
Pollutions diffuses et élevages
- 3,6 M€**
Prélèvements irrigation
- 2,4 M€**
Redevances diverses : obstacle, stockage, pêche

Le programme « Sauvons l'eau » (2013-2018) de l'agence a rééquilibré les contributions des redevables pour viser la justice fiscale et l'efficacité environnementale. Les ménages et assimilés voient leur part dans le financement de l'agence baisser de 90 % à 86 %.

La justice fiscale reste une priorité intangible de l'agence de l'eau. L'année 2015 est marquée par un niveau élevé de contrôle fiscal et une recherche de nouveaux redevables. 155 contrôles ciblés ont conduit à des redressements fiscaux de 567,2 k€. La recherche de nouveaux redevables en a identifié 99 pour un montant cumulé de redevances significatif de 232,8 k€.

Chiffres

529,7 M€

de recettes de
redevances en 2015.

44,9 %

des redevables *ont choisi*
la télé-déclaration en 2015 contre 36,2 %
en 2014.

155
contrôles fiscaux

*ont été menés en 2015 pour un
redressement fiscal de 567,2 k€.*



Les redevances, un outil pour favoriser les économies d'eau

Les fuites des réseaux d'eau potable dépassent le milliard de m³. C'est plus de 20 % du volume mis en distribution. Il y a urgence à agir pour réduire ce gaspillage et ainsi s'adapter aux effets du changement climatique. Les collectivités sont en première ligne. Elles ont l'obligation depuis 2014 et les décrets issus de la loi dite « Grenelle » de réaliser un diagnostic de leurs réseaux puis d'établir un plan d'actions pour améliorer les rendements. Sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, 2925 collectivités sont concernées. La connaissance des réseaux est jugée conforme pour 98 % des déclarations (86 % en 2014). Ces déclarations concernent 4543 réseaux d'eau potable.

En revanche, pour 375 collectivités contribuables la connaissance des réseaux est insuffisante. En conséquence, leur redevance pour les prélèvements « alimentation en eau potable » est doublée. Selon les données recueillies, 70 % des réseaux sont conformes aux exigences de la réglementation en termes de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable. 44 % des réseaux présentent un rendement inférieur au seuil fixé et parmi eux 32 % disposent d'un plan d'action pour réduire les fuites de réseaux.

Renforcement des compétences techniques de l'agence sur la métrologie

Pour son activité de mesure des pollutions, l'agence de l'eau a obtenu en 2015 l'accréditation COFRAC sur l'échantillonnage et la mesure de température des eaux résiduaires. Ce niveau d'exigence sera demandé à tous les prestataires de l'agence pour les années 2017 à 2020.

201 contrôles métrologiques ont permis de fiabiliser techniquement les assiettes de redevance, dont 159 pour les redevances industrielles et 42 pour les redevances prélèvement.

POINT DE VUE



Virginie Dumoulin-Wieczorkiewicz,
adjointe au directeur de
l'eau et de la biodiversité

Virginie Dumoulin-Wieczorkiewicz

Les politiques de l'eau et de la biodiversité sont interconnectées

En termes de fiscalité de l'eau, le système m'apparaît vertueux lorsqu'il est considéré dans la globalité de son mécanisme : le seul signal envoyé par les redevances ne suffit pas à faire évoluer les comportements. Il faut à la fois une taxation selon le principe pollueur-payeur, des aides qui soutiennent les porteurs de projets et une concertation notamment à travers les débats en comité de bassin pour orienter les comportements. L'industrie, qui a fortement investi ces dernières années pour réduire ses rejets de polluants, en est un bon exemple.

Aujourd'hui la loi pour la biodiversité prévoit d'élargir le champ des redevances des agences de l'eau. Tout est encore à l'état de réflexion même si des pistes émergent déjà. Le temps de la mise en place des « 11^e programmes » nous permettra de poursuivre la réflexion pour trouver des solutions ne déstabilisant pas les équilibres et conservant un niveau de pression fiscale équivalent. Les pistes sur lesquelles il convient de réfléchir sont notamment celles de la biodiversité marine et de la préservation du littoral. La lutte contre l'artificialisation des sols est aussi un axe de réflexion. Elle répond à la fois à l'enjeu de la préservation de l'eau et de la biodiversité, tout comme la préservation des zones humides. Il faut bien souligner et prendre en considération que ces politiques « eau et biodiversité » sont interconnectées. Lorsqu'on agit en faveur des milieux aquatiques, on agit aussi en faveur de la biodiversité et même de la santé humaine. La lutte contre les pollutions par les pesticides est en ce sens aussi très parlante. Idem pour la préservation du milieu marin : 90 % des pollutions à la mer proviennent des fleuves qui s'y jettent. L'élargissement des compétences des agences de l'eau évoqué dans la loi sur la biodiversité s'inscrit donc dans la reconnaissance des financements déjà mis en place par les agences et accompagne l'évolution de leur métier.

LA GOUVERNANCE LOCALE



Étang du Vaccarès (Camargue)

LE SAGE : la gestion concertée par bassin versant

Le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) est un plan. Il identifie les priorités et prépare les travaux à faire pour atteindre le bon état des eaux. **C'est une gouvernance.** Sa commission locale de l'eau rassemble élus, usagers (acteurs économiques, associations), ce qui donne une assise forte à ses décisions. **C'est un outil juridiquement opposable.** L'État contrôlera que ses prescriptions sont respectées par l'urbanisme (SCOT, PLU) ou pour le partage de l'eau par exemple.

Quand une collectivité se lance dans un SAGE, l'agence apporte son soutien technique et finance jusqu'à 80 % un poste de chargé de mission et les études de diagnostic.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 a identifié 3 nouveaux territoires prioritaires pour la mise en place d'un SAGE (la Durance, l'Argens et l'ouest lyonnais) et 2 territoires pour lesquels les SAGE en cours doivent aboutir au plus tard fin 2018 (nappes du Roussillon, Bièvres-Liers-Valloire).

40 SAGE et environ 80 contrats de milieux couvrent près de 85 % du bassin Rhône-Méditerranée. Ce nombre important atteste de la mobilisation des acteurs locaux pour l'eau et les milieux aquatiques.

POINT DE VUE



Patricia Brunel-Maillet,
présidente de la CLE du
Sage Bas-Dauphiné Plaine
de Valence, membre du
comité de bassin Rhône-
Méditerranée

Patricia Brunel-Maillet

Un Sage piloté par les différents acteurs

Le périmètre du Sage Bas-Dauphiné Plaine de Valence a été défini en 2013 suite à l'identification du secteur comme prioritaire dans le Sdage. Étendu sur 2 000 km², il regroupe 140 communes, 100 dans de la Drôme et 40 en Isère. L'agence de l'eau a été l'élément moteur du processus. Elle finance à 80 % l'élaboration du Sage et nous aide dans l'élaboration technique, l'analyse des solutions et la constitution de la CLE. En 2014-2015, nous avons mis en place 3 commissions territoriales et réparti les portages politique et technique. L'état des lieux a été adopté début 2016. Il ressort notamment que la qualité de l'eau est dégradée par les nitrates, les pesticides ou les pressions domestiques et qu'il y a une forte relation entre les eaux superficielles et profondes. Nous allons maintenant établir le diagnostic afin d'identifier les enjeux liés à la préservation de la ressource pour les populations, sachant que ce Sage doit être celui de tous, porté par tous.

Chiffres

40 SAGE

sont en cours dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse. La concertation qui y est menée permet d'apaiser les conflits d'usage de l'eau et engage les différents acteurs du territoire sur des règles et des pratiques de gestion des milieux et de la ressource en eau. Elle produit un effet d'entraînement sur les investissements pour protéger l'eau.

3 nouveaux SAGE

ont été approuvés ou révisés en 2015 : les SAGE Lez Mossan étangs palavasiens, Calavon et Salse Leucate.

SAGE et contrats de milieux

(février 2016)

SAGE

- En cours d'élaboration
- Approuvé en cours de révision
- Approuvé (PAGD et règlement)

- 1 - Drôme
- 2 - Gardons
- 3 - Haut Doubs - Haute Loue
- 4 - Camargue Gardoise
- 5 - Lez Mosson Etangs Palavasiens
- 6 - Arc Provençal
- 7 - Basse vallée du Var
- 8 - Basse vallée de l'Ain
- 9 - Etang de Biguglia
- 10 - Etang Salse-Leucate
- 11 - Calavon
- 12 - Bourbre
- 13 - Nappe de l'est lyonnais
- 14 - Vouge
- 15 - Gapeau*
- 16 - Haut Drac
- 17 - Hérault
- 18 - Verdon
- 19 - Drac Romanche
- 20 - Basse vallée de l'Aude
- 21 - Haute vallée de l'Aude
- 22 - Bièvre Valloire*
- 23 - Ardèche
- 24 - Vistre - Vistrenque
- 25 - Nappes de la plaine du Roussillon*
- 26 - Ouche*
- 27 - Etang de Thau
- 28 - Tech - Albères
- 29 - Nappe de l'Astien
- 30 - Fresquel*
- 31 - Orb-Libron*
- 32 - Grès du trias inférieur*
- 33 - Arve*
- 34 - Nappe du Breuchin*
- 35 - Allan*
- 36 - Tille*
- 37 - Siagne*
- 38 - Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence*
- 39 - Lez
- 40 - Prunelli Gravonne Golfe d'Ajaccio

CONTRATS DE MILIEUX



□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□

□</p

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE



Région de Haute Matsiatra (Madagascar)

LE MOUVEMENT DES COLLECTIVITÉS

pour la solidarité internationale se confirme

À la mi-parcours du programme « Sauvons l'eau », l'action 2015 en faveur de la coopération internationale est restée proche du 1 % prévu par la loi Oudin-Santini. Avec 78 projets solidaires soutenus pour un montant de 3,9 M€, l'agence s'impose comme principal bailleur public national des actions de proximité sur le volet eau et assainissement.

Les collectivités de Rhône-Méditerranée et de Corse sont parmi les plus dynamiques sur ces enjeux alors qu'au niveau national, les investissements ralentissent. Elles assurent le portage et le fonctionnement de la majorité de ces projets.

Grâce au co-financement, pour chaque euro investi par une collectivité, jusqu'à 5 euros servent au final les communautés bénéficiaires.



Chiffres

78 projets solidaires soutenus par l'agence en 2015
(75 en 2014).

3,9 M€
d'aides accordées en 2015.

72 %
des Français⁽¹⁾

sont favorables à ce que les collectivités consacrent 1 % de leur budget « eau et assainissement » pour des initiatives locales d'accès à l'eau potable et d'assainissement dans les pays du Sud.

(1) Selon le baromètre national d'opinion des Français sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, réalisé en 2015 par Harris Interactive pour le ministère de l'Environnement, les agences de l'eau et l'Onema.

La loi Oudin-Santini fête ses 10 ans

La coopération décentralisée est juridiquement encadrée par les lois de décentralisation de 1992 et la loi Thiollière de 2007. Depuis 2005, dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, la loi Oudin Santini complète ces dispositions. Elle autorise les collectivités, les EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) et les agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1 % des recettes de leurs services d'eau et d'assainissement à des actions de solidarité internationale dans ce même secteur.



1 personne sur 2 dans le monde manque d'eau au moins 1 mois par an

Parmi elles, 500 millions de personnes manquent d'eau toute l'année. Pourtant dans la plupart des cas, les répercussions des dépenses de coopération décentralisée sur le budget des communes ou sur les factures d'eau de nos concitoyens sont infimes. Le ratio moyen se situe entre 1 et 2 euros par habitant et par an.



© Triangle Génération humanitaire

POINT DE VUE



Jean-Paul Colin,
vice-président de
la Métropole de Lyon,
Eau Assainissement

Jean-Paul Colin

Dix ans de coopération pour la gestion de l'eau à Madagascar

À Madagascar, nous lançons en 2016 avec la région de Haute Matsiatra le programme Eaurizon, sur quatre ans. C'est notre troisième projet en partenariat pour développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des habitants. Avec les deux programmes précédents, Agire et Cap'eau, nous avons déjà créé 21 réseaux d'adduction d'eau pour 70 000 habitants, dans douze communes.

Notre nouveau plan, doté d'un budget de 2,70 M€, dont 1,50 M€ de l'agence de l'eau, associe trois nouvelles communes. Il prévoit également d'installer des réseaux d'adduction et d'améliorer l'assainissement pour des milliers d'habitants, pour aider les agriculteurs à optimiser l'arrosage. Mais au-delà de l'équipement technique, le cœur de nos programmes à Madagascar est vraiment dans la coopération avec une région, et la volonté de former sur place à la fois des techniciens et des décideurs. Car c'est dans la gouvernance que les acteurs locaux vont pérenniser une bonne gestion de la ressource.

Les agences de l'eau mobilisées suite au séisme au Népal

Les 25 avril et 12 mai 2015, deux tremblements de terre successifs, d'une magnitude de 7,8 et 7,3 sur l'échelle de Richter ont touché le Népal dans la région de Katmandou. Ces deux tremblements de terre, localement les plus dévastateurs depuis 81 ans, ont causé le décès de 9 000 personnes, plus de 16 000 blessés et détruit la quasi-totalité des constructions et infrastructures de la région.

Les agences de l'eau ont apporté 560 000 € d'aides et coordonné leurs financements croisés vers les ONG intervenant directement auprès des populations.

150 000 € ont ainsi été mobilisés par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour soutenir Triangle Génération Humanitaire et Action contre la faim, dans des actions de reconstruction de réseaux d'alimentation en eau potable, de latrines et la distribution vers les habitants déplacés de kits de première hygiène.

LA CONNAISSANCE



Maraïs de Lavours dans l'Ain

L'ÉTAT DES EAUX s'améliore

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, **52 % des rivières sont en bon ou très bon état**. Pour la Corse, ce chiffre grimpe à 86 %. Depuis 25 ans, l'agence de l'eau observe la chute des pollutions ponctuelles, qu'elles soient d'origine domestique ou industrielle.

80% des stations de surveillance présentent aujourd'hui un bon état au regard de la pollution domestique contre 30 % en 1990. Ces bons résultats sont à mettre au crédit des acteurs locaux qui ont investi massivement dans les ouvrages d'épuration des eaux au point de diviser par 10 la concentration en phosphore et jusqu'à 20 la pollution organique dans les rivières. **82 % des nappes sont aujourd'hui en bon état sur le bassin Rhône-Méditerranée et 100 % en Corse.**

Les principales causes de dégradation sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse restent les prélèvements, les dégradations physiques des rivières et les pesticides. 40 % des rivières souffrent encore d'un excès de prélèvements d'eau notamment sur les grandes zones agricoles du sud du bassin Rhône-Méditerranée ou sur la moyenne vallée de la Durance. **50 % des rivières sont trop artificialisées, enserrées dans les digues et leur tracé a été modifié** ce qui nuit à leur bon fonctionnement et à la biodiversité et aggrave l'impact des crues. Et on dénombre encore **50 % de rivières cloisonnées par plus de 20000 seuils et barrages.** La pollution par les pesticides reste préoccupante : **150 pesticides différents sont retrouvés chaque année dans les rivières et les ventes augmentent.** Le nombre de matières actives dans les rivières, ainsi que la fréquence de quantification à des concentrations supérieures à la norme eau potable (0,1 µg/l) sont stables depuis 7 ans. Dans les eaux souterraines aussi, la pollution par les nitrates et les pesticides ne régresse pas.

Chiffres

Sur le bassin Rhône-Méditerranée

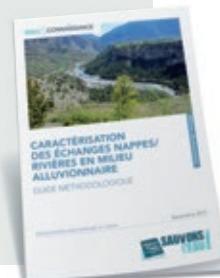
52 %
des rivières sont en bon ou très bon état (86 % en Corse).

80 %
des stations de surveillance présentent aujourd'hui un bon état au regard de la pollution domestique contre 30 % en 1990.

82 %
des nappes sont aujourd'hui en bon état sur le bassin Rhône-Méditerranée et 100 % en Corse.

Un guide pour caractériser les échanges nappes/rivières

Ce guide valorise les résultats des travaux de recherche effectués depuis 2006 sur la question des échanges nappes/rivières à l'échelle du bassin du Rhône. Il détaille les différentes méthodes utilisables pour qualifier et quantifier les échanges. Ces méthodes fondées sur des approches hydrauliques, biologiques ou géochimiques peuvent être utilisées seules ou combinées sur l'ensemble des cours d'eau en milieu alluvionnaire. L'élaboration de ce guide est l'aboutissement d'un projet de recherche interdisciplinaire portant sur le fleuve Rhône soutenu par la ZABR (Zone Atelier Bassin du Rhône) et financé par l'agence de l'eau.



Contamination chimique des eaux : quelles innovations pour la mesurer ? Quels effets sur les écosystèmes et sur l'utilisation des ressources ?



130 participants réunis à Lyon le 27 novembre 2015 pour le séminaire *Eau&Connaissance* de l'agence de l'eau sur la contamination chimique.

Il existe désormais une panoplie d'outils pour appréhender les risques de contamination chimique pour les communautés vivantes des eaux de surface, douces et marines. Ils intègrent les effets de la multicontamination, de la bioaccumulation et de la bioamplification qui conduisent à des concentrations de plus en plus élevées dans les tissus vivants tout au long des chaînes alimentaires. Ces outils déjà utilisés en routine pour la surveillance en milieu marin font l'objet de test pour la surveillance des rivières. On en sait davantage sur les niveaux de contamination et leurs effets néfastes sur les écosystèmes et pour l'Homme qui exploite ces ressources naturelles. En matière de contamination par les PCB par exemple, les dépassements de normes dans les poissons du Rhône ont été interprétés comme un risque pour la santé humaine. L'enquête sanitaire réalisée par l'INVS-ANSES (Santé Publique France) entre 2009 et 2011 sur la base d'enquête de consommation et d'analyses de sang des consommateurs riverains a montré que ce risque était finalement limité. Autre avancée dans la connaissance : en milieu marin, il a été montré que la contamination des poissons n'est pas mécaniquement liée aux flux de rejets toxiques mais qu'elle dépend fortement des espèces et de la structure des chaînes alimentaires de l'écosystème.

© Chair Chorus



Hydrophones posés pour l'étude du son dans l'herbier de posidonie

Ecouter les poissons pour caractériser l'état de santé de la mer

Les chercheurs de l'université de Grenoble et la Chair Chorus ont déployé avec l'aide de l'agence de l'eau un nouveau dispositif de surveillance de l'état de santé de la Méditerranée. Ce réseau baptisé CALME (cartographie acoustique du littoral méditerranée) utilise des méthodes innovantes pour caractériser la faune et la flore et les activités maritimes qui les altèrent. 120 points d'observations ont été installés en 2015 le long des trois régions côtières méditerranéennes. Des données qui dès 2016 vont dessiner la première carte bioacoustique des eaux côtières méditerranéennes. Les zones côtières où le niveau sonore est perturbant notamment pour les populations de poissons seront ainsi identifiées.

Retrouvez toutes les interventions sur www.eaurmc.fr
(rubrique Espace d'information > Colloques > Journée « eau et connaissance » 27 novembre 2015 à Lyon)

LES ÉQUIPES DE L'AGENCE

Nymphéas roses

MAÎTRISER L'ADAPTATION au changement

Le rythme élevé des réductions d'effectifs demandées par le gouvernement depuis 2012 a conduit à la réalisation d'un schéma prévisionnel des effectifs, des emplois et des compétences (SPEEC).

Des mesures de réorganisation ou de reconversion ont déjà été actées et la mobilité interne a été renforcée : en 2015, 31 agents ont changé de poste (29 en interne et 2 en intégrances). L'analyse stratégique de l'évolution des missions et métiers de l'agence et de l'adaptation de nos compétences qu'elle suppose est en cours. La réflexion conduite en 2015 sur les risques psychosociaux a abouti à un plan de prévention. Les réorganisations, pouvant être sources de risques pour les individus comme pour les collectifs, seront ainsi analysées en prenant en compte ce paramètre afin d'identifier les points de vigilance.

Signature d'une charte de déontologie de l'agent public

Au cours de l'été 2015, tous les agents de l'agence ont signé un formulaire de déclaration d'intérêts joint à une charte de déontologie de l'agent public. Si des liens d'intérêts ont été mentionnés, les dispositions sont prises par la hiérarchie pour préserver les agents du risque de conflit d'intérêt, même potentiel. Cette charte a été validée en comité technique en mai 2015, après une formation d'une demi-journée de sensibilisation dispensée à plus de 300 agents. Elle répond à une recommandation formulée par la Cour des comptes et s'inscrit dans l'esprit de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique. Une charte similaire a été adoptée pour les membres des comités de bassin et administrateurs.



Maurice
Tardelli,
directeur des
systèmes
d'information

Maurice Tardelli

Aligner le système d'information à la stratégie de l'agence

La diminution de nos ressources et de nos moyens nous conduit à planifier et à hiérarchiser nos projets de modernisation : c'est dans cet objectif que l'agence a élaboré un schéma directeur des systèmes d'information pour la période 2015-2019. 4 chantiers regroupant 23 projets ont ainsi été identifiés comme étant prioritaires. Ils doivent permettre à l'agence d'étoffer son offre de services en proposant par exemple un éventail plus complet de téléservices, d'améliorer la performance interne, d'optimiser nos moyens en diminuant nos coûts de fonctionnement, en modernisant nos infrastructures, et enfin de mettre en place une gouvernance du portefeuille de projets agence.

Chiffres

Plafond d'ETPT : **366**

Taux de consommation
des ETPT : **100 %**

Budget formation :
(comptes exécutés 2015)

341 262 €

Chiffres ISO 14001

+2 % Émissions de CO₂
(Augmentation du nombre
de kilomètres parcourus,
que l'amélioration des
émissions moyennes du parc automobile
n'a pas compensée).

Consommation de papier

-16,4 %

(Baisse exceptionnelle par rapport à 2014,
année de publication des documents
d'accompagnement au projet de SDAGE).

Consommation d'électricité

+18 %

(Conséquence des conditions climatiques
de 2015).

L'AGENCE DE L'EAU

Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques**: construction de station d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais, d'un défi partagé: **sauver l'eau!**



Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 71 26 00

Délégation de LYON

14 rue Jonas Salk 69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 76 19 00

Délégation de BESANÇON

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON
Tél. 04 26 22 31 00

Délégation de MARSEILLE

Le Noailles - 62, la Canebière 13001 MARSEILLE
Tél. 04 26 22 30 00

Délégation de MONTPELLIER

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien - CS59549
34961 MONTPELLIER Cedex 2
Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous sur www.eaurmc.fr
et www.sauvonsleau.fr

